

signe pour attirer mon attention; et si je réussissais jusque-là, je me conduirais suivant les circonstances, surtout selon ses propres dispositions; car je pensais qu'il vaudrait mieux ne me rendre qu'à ses instances pour l'admettre dans l'Eglise. Mais si je ne pouvais pas découvrir Aloys par ce moyen, j'entrerais dans chacun de ces hôtels, et m'assoierais un instant pour tâcher d'avoir un peu de conversation avec les gens de la maison; et de parvenu ainsi à la découverte du cher captif.

“ Pendant que mon imagination travaillait de la sorte, nous avons passé par plusieurs stations; déjà nous roulions sur les bords de la mer; on s'arrêta; nous étions à... disons toujours Mex. Une nuée de voyageurs descendit du train; et chacun de s'empresser après ses bagages ou ses amis.

(A continuer)

## CONDITIONS

La Gazette des Familles Canadiennes paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un sou, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, doivent être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme, (Lévis).

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché,

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale (Jacques Cartier) et M. Pierre Picard, marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé Gagné, du séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.